



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2019-060**

Objet :
**Convention de mise en place d'une offre de
paiement en ligne et de paiement dématérialisé**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCHE Christine – BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie.

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à DEHAIL Francine - LEROY Annie à FALZON Serge - SANCHEZ Marie-Hélène à COLOMBIER François - BIESSE Frédérique à DURAND Véronique - VAILHE Bruno à LABEUR Martine – BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice – PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel – DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à GOMEZ René.

Absents : SUQUET Maguelonne – DELERIS Claudine.

Convocation du 18 juin 2019.

Mme SOREL Joëlle est élue secrétaire à l'unanimité.

Le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018, pris en application de l'article L.1615-5-1 du CGCT, prévoit la mise en œuvre progressive d'une offre de paiement en ligne mise à disposition par les entités publiques au bénéfice de leurs usagers. Il s'agit ainsi de faciliter les démarches des usagers, d'accroître la sécurité et de prévenir les risques de détournement notamment au sein des régies.

Le calendrier de mise en œuvre de cette obligation s'échelonne du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} janvier 2022, selon le niveau de recettes annuelles facturées par la collectivité en 2017.

Les recettes facturées par la mairie de Gignac ayant dépassé 1.000.000 € sur l'exercice 2017, cette obligation pèse sur notre établissement à compter du 1^{er} juillet 2019.

Pour ce faire, la DGFIP a développé une solution gratuite appelée PAYFIP, qui permet à l'utilisateur de régler ses factures sur internet, à n'importe quel moment, de n'importe quel endroit, par carte bancaire ou par prélèvement unique (loyers, ventes de concessions funéraires, RODP ...).

Les régies permettant déjà de faire des règlements en ligne se verront proposer un avenant à leur convention « TIPI Régies » afin de migrer vers ce nouveau service.

L'adhésion à ce service est conditionnée par la signature d'une convention d'adhésion au service PAYFIP TITRE.

Le rapporteur présente à l'assemblée les projets de convention d'adhésion qui lient l'établissement à la DGFIP ; il précise que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement, et que - pour sa part - l'établissement aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jours de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles (mise à jour de la solution logicielle comptable), ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.

Le rapporteur invite l'assemblée à délibérer pour :

- décider l'adhésion de la mairie au service PAYFIP TITRE et PAYFIP REGIE
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion ainsi que tous documents afférents à cette affaire
- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants pour les conventions « TIPI Régies » existantes
- modifier les décisions ou arrêtés de constitution des régies de recettes afin de permettre la mise en place de ces moyens de paiements
- autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20190627-DEL2019-060-DE
Date de télétransmission : 28/06/2019
Date de réception préfecture : 28/06/2019